RÈGLEMENTS
Terrains de tennis

1. Toujours présenter sa Carte citoyen ou une preuve de résidence au surveillant avant d'accéder au site.
2. Utiliser le terrain assigné et acquitter le coût de la location AVANT de jouer.
3. Brosser son terrain au début de la période de jeu.
4. Un maximum de quatre (4) joueurs par terrain est permis. Sauf lors de cours de groupe.
5. Les changements se font aux heures justes.
6. Sur les terrains, il est défendu de :
    a. Fumer;
    b. Jouer torse nu;
    c. Stationner sa bicyclette;
    d. Jouer en jeans ou avec des espadrilles à semelles à crampons ou crevasses profondes;
    e. Apporter de la nourriture, des contenants de verre, de la gomme ou des boissons. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées;
    f. Être accompagné d'un animal.
7. Les heures d'ouverture doivent être respectées.
8. La politesse, la courtoisie et le bon esprit sportif sont des règles de base.
9. Tout comportement irrespectueux envers les utilisateurs ou le personnel pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant.
10. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
11. Ces règles peuvent être modifiées en tout temps, sans préavis.
12. Respecter les règles sanitaires gouvernementales en vigueur.

Pour réservation :

- Être citoyen et posséder une Carte citoyen.
- Réservation en ligne villemsh.ca ou en personne au chalet tennis.
- Réservation 2 jours à l'avance et jusqu'à 15 minutes avant le début d'une période de jeu.
- Les réservations se font aux heures justes.
- Après 5 minutes de retard, le terrain est remis en disponibilité.

Ville de Mont-Saint-Hilaire